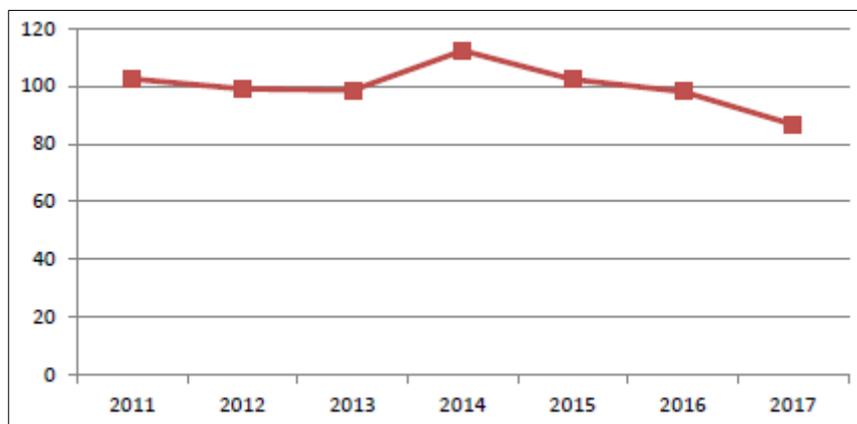


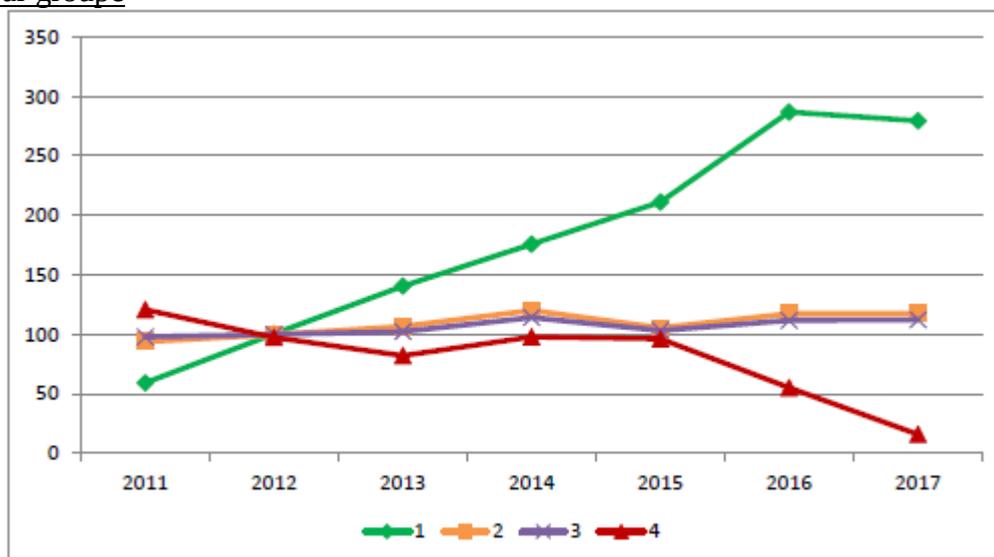
Résultats des indicateurs de risque harmonisés pour l'année 2017, Évolution sur la période 2011-2017

Indicateur de risque harmonisé n°1 (HRI1)



L'évolution à la baisse depuis 2014 reflète avant tout la diminution d'un des 4 groupes, celui des substances non approuvées au niveau européen (groupe 4), dont le coefficient de pondération est particulièrement élevé. Les ventes associées à ces substances correspondent essentiellement à des ventes opérées dans le cadre de dérogation « 120 jours ».

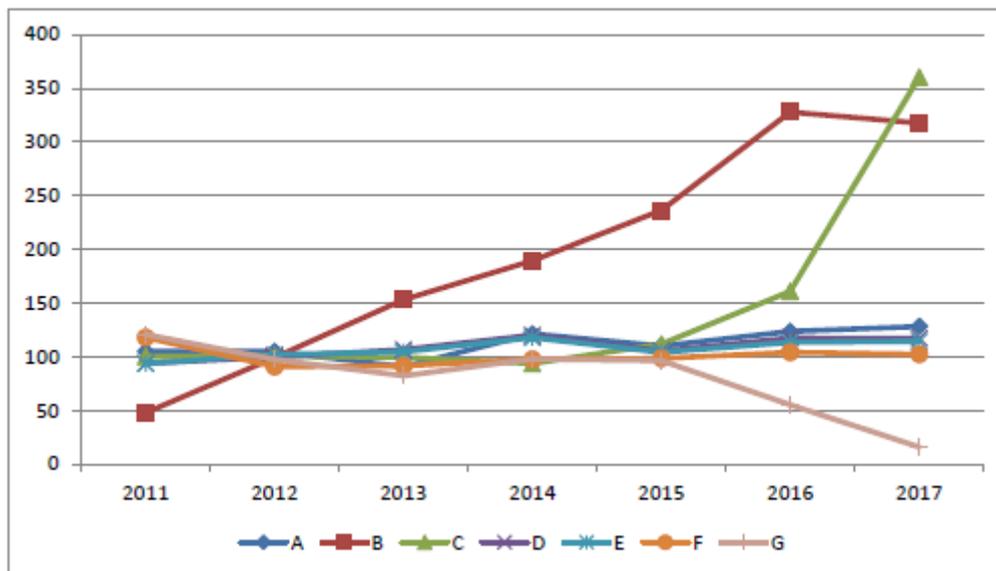
Détail par groupe



Les ventes en France des substances à faible risque (groupe 1) ont largement progressé depuis 2011, tandis que les ventes de la majorité des autres substances actives approuvées (groupes 2 et 3) restent stables.

Le groupe 4, correspondant aux substances non approuvées au niveau européen, est en forte diminution depuis 2015 en raison de la diminution des dérogations accordées pour ces substances et des ventes associées. En 2018, aucune dérogation n'a été accordée à des produits contenant des substances appartenant à ce groupe.

Détail par catégorie



Deux hausses majeures sont constatées :

- celles correspondant aux micro-organismes non classés « à faible risque » (catégorie C, incluse dans le groupe 2)

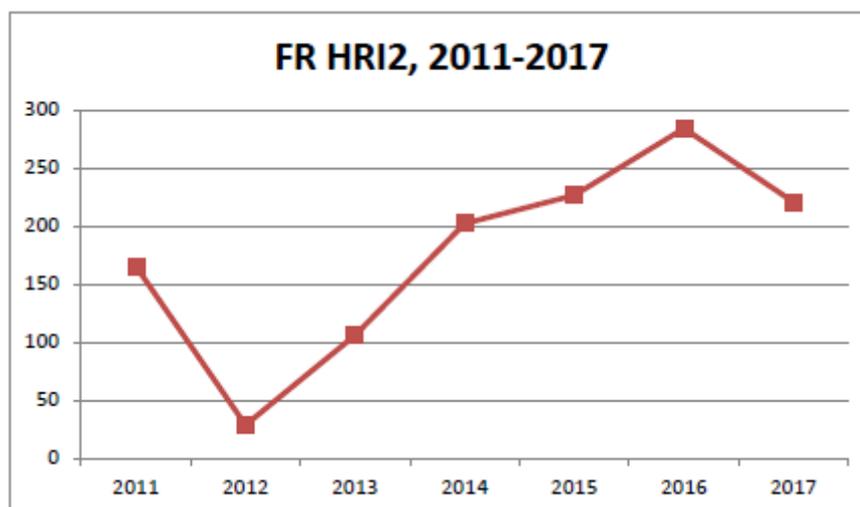
- celles des substances chimiques à faible risque (catégorie B, incluse dans le groupe 1).

La catégorie G correspond au groupe 4 et diminue comme sur le graphique précédent.

Les autres catégories sont stables.

Les ventes des 57 substances suspectées ou avérées être cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de la catégorie D diminuent de 6% sur la période 2011-2017.

Indicateur de risque harmonisé n°2 (HRI2)



Cet indicateur de risque a augmenté entre 2012 et 2016 du fait de l'augmentation du nombre de dérogations dans un contexte de retrait de substances et d'impasses temporaires pour les producteurs. L'indicateur décroît à partir de 2016 par le renforcement des exigences pour l'autorisation des produits selon cette procédure.